



Assemblée générale  
Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

A/54/792  
S/2000/209  
13 mars 2000

ORIGINAL : FRANÇAIS

---

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Cinquante-quatrième session  
Point 20 b) de l'ordre du jour  
RENFORCEMENT DE LA COORDINATION DE L'AIDE  
HUMANITAIRE ET DES SECOURS EN CAS  
DE CATASTROPHE FOURNIS PAR L'ORGANISATION  
DES NATIONS UNIES, Y COMPRIS L'ASSISTANCE  
ÉCONOMIQUE SPÉCIALE : ASSISTANCE ÉCONOMIQUE  
SPÉCIALE À CERTAINS PAYS OU RÉGIONS

CONSEIL DE SÉCURITÉ  
Cinquante-cinquième année

Lettre datée du 10 mars 2000, adressée au Secrétaire  
général par le Représentant permanent du Portugal  
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration de la présidence de l'Union européenne au nom de l'Union européenne sur l'aide humanitaire au Sud-Soudan, publiée le 8 mars 2000 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent du Portugal  
auprès de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) António MONTEIRO

ANNEXE

[Original : anglais et français]

Déclaration de la présidence de l'Union européenne au nom de  
l'Union européenne sur l'aide humanitaire au Sud-Soudan,  
publiée le 8 mars 2000

L'Union européenne exprime sa grave préoccupation devant les conditions imposées aux organisations non gouvernementales travaillant dans les zones du Sud-Soudan par le Sudanese People's Liberation Movement/Sudan Relief and Rehabilitation Agency (SPLM/SRRA) qui ont amené à la retraite de beaucoup de ces organisations.

L'Union européenne, l'un des plus grands donateurs d'aide humanitaire aux zones sous le contrôle du SPLM/SRRA, est particulièrement préoccupée par les conséquences de cette situation qui va menacer la vie de milliers de personnes déjà en danger en raison de la guerre civile dans le pays. Elle est également préoccupée par les risques accrus imposés à la sécurité et au matériel du personnel humanitaire.

L'Union européenne appelle au SPLM/SRRA d'envisager la reprise des négociations avec les organisations non gouvernementales dès que possible, afin de créer des conditions permettant à ces organisations de poursuivre des opérations humanitaires librement et en accord avec le droit international humanitaire.

Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne, Chypre, Malte et la Turquie, pays également associés, ainsi que les pays de l'Association européenne de libre-échange membres de l'Espace économique européen se rallient à cette déclaration.

-----